


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 27 OCT. 2015

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0538.983.666

Dénomination

(en entier) : **SIMPLINFO**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 5001 BELGRADE, RUE AUGUSTE LEBRUN, 48

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Modification des statuts**

Aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Pierre-Yves ERNEUX, Notaire de résidence à Namur, le six octobre deux mille quinze, portant la mention d'enregistrement suivante : "Enregistré 5 rôles sans renvoi au 1er Bureau de l'Enregistrement de Namur, le neuf octobre deux mille quinze, référence 5 volume 0 folio 0 case 19619. Reçu 50 €. L'Inspecteur Principal, il a été pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

• S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société privée à responsabilité limitée « SIMPLINFO », ayant son siège social à 5001 Belgrade, rue Auguste Lebrun, 48, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0538.983.666, et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE538.983.666 ;

• Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre-Yves Erneux, à Namur, le 24 septembre 2013, publié par extraits à l'Annexe au Moniteur belge du 7 octobre suivant, sous le numéro 0151609, et dont les statuts n'ont subi aucune modification jusqu'à ce jour, ainsi déclaré.

Le Président expose, l'ensemble des membres du bureau reconnaissent et requièrent le notaire sous-signé d'actes ce qui suit :

1.- Que la présente assemblée a pour ORDRE DU JOUR:

(1) Modification de la dénomination sociale, laquelle devient « RESPECTABLE » et modification consécutive du premier article des statuts ;

(2) Transfert du siège social à 5080 Warisoulx, rue du Bailli, 3, bte A et modification consécutive du premier alinéa de l'article 2 des statuts ;

(3) Démission et nomination de gérant – décharge – pouvoir – durée ;

(4) Pouvoirs à conférer au gérant pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

DELIBERATIONS

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

• L'assemblée générale décide de transférer le siège social à 5080 Warisoulx, rue du Bailli, 3, bte A et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit : « Le siège social est établi à 5080 Warisoulx, rue du Bailli, 3 bte A ».

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

• L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale, laquelle devient « RESPECTABLE » et en conséquence, l'article premier des statuts comme suit : « Elle est dénommée " RESPECTABLE " ».

TROISIEME RESOLUTION : DEMISSION ET NOMINATION DE GERANT

• L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jacques MEIRLAEN, prénommé, de sa fonction de gérant non statutaire de la société, avec effet rétroactif au 1er septembre 2015.

• L'assemblée donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

• L'assemblée décide de désigner en qualité de gérant de la société, Messieurs MEIRLAEN Guillaume et Adrien, tous deux prénommés, pour une durée illimitée avec effet à la date du 1er septembre 2015. Leur mandat sera gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

• L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Déposé en même temps: expédition, comprenant procuration, coordination des statuts.

Le Notaire Pierre-Yves Erneux, à Namur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature